

# POLITIQUE D'ENGAGEMENT VIS-A-VIS DES PARTIES PRENANTES CLES

V PATRIMOINE est convaincue que l'implication des parties prenantes clés dans sa démarche d'Investissement Socialement Responsable (ISR) est **nécessaire pour contribuer à l'atteinte de ses objectifs ISR.**

La présente politique a pour objectif de décrire les moyens mis en œuvre par la Société de gestion vis-à-vis des parties prenantes clés, au regard de sa recherche de performance ESG. Cette politique sera révisée annuellement par le Comité ISR de V PATRIMOINE.

## Engagement des salariés

### ❖ ENJEUX ESG

- Gestion de la relation client
- Confort & bien-être
- Empreinte carbone
- Mobilité

### ❖ ACTIONS ENGAGEES

V PATRIMOINE s'engage à ce que l'ensemble de ses collaborateurs acquiert et maintienne un **niveau suffisant de connaissances en matière de finance durable** afin de répondre au mieux aux questions et réclamations des clients sur ces sujets. La Société de gestion tient à jour un plan de formation ESG interne qui permet un suivi des actions menées sur les sujets ISR/ESG (formations internes ou externes, actions de sensibilisation, collaborateurs concernés, dates).

Dans cette démarche, V PATRIMOINE propose à l'ensemble de ses collaborateurs de passer la *certification AMF « Finance durable »* afin d'acquérir des connaissances approfondies sur ces thématiques.

Soucieux du bien-être de ses collaborateurs, V PATRIMOINE a opté pour un aménagement en « **open-space** » de ses bureaux.

Afin d'inciter ses collaborateurs à réduire leur empreinte carbone, la Société de gestion prend à sa charge la moitié du montant des **abonnements de transports en commun** et octroie un jour de télétravail par semaine.

## Engagement des Property Managers et des locataires

### ❖ ENJEUX ESG

- Sensibilisation des occupants
- Confort & bien-être
- Mobilité

### ❖ ACTIONS ENGAGEES

V PATRIMOINE s'engage à **mobiliser ses property managers**, qu'ils soient internes à la société ou externalisés, à sa démarche ISR. Les property managers assurent la gestion locative et technique des actifs de l'OPPCI V FUND IMMO I. Ils sont en lien direct avec les locataires et jouent un rôle de conseil. C'est donc au travers de leur mission de gestion que la démarche ISR de V PATRIMOINE va prospérer.

V PATRIMOINE s'engage à faire signer à ses prestataires en charge du Property Management une Charte ESG décrivant sa stratégie ainsi que ses objectifs ISR et les obligations à respecter.

Afin de sensibiliser les occupants, V PATRIMOINE s'engage à créer dans les parties communes des bâtiments une signalétique (déchets, défibrillateurs...) ainsi qu'un espace d'affichage, et à délivrer un livret d'information à chaque locataire.

La Société de gestion s'efforcera également de développer la mise en place de dispositifs favorables aux **mobilités douces et électriques** dans les bâtiments et à proximité : emplacement à vélos, trottinettes, racks à vélos avec kit d'entretien, bornes de recharge pour véhicules électriques, etc.

Le **confort acoustique et visuel** est également un point important pour V PATRIMOINE qui s'engage à rendre la vie de ses occupants plus agréable en installant par exemple des végétaux ou de la décoration dans les parties communes et en favorisant des matériaux destinés à limiter le bruit.

## Engagement des investisseurs

### ❖ ENJEUX ESG

- Gestion des risques
- Gestion de la relation client
- Transparence

### ❖ ACTIONS ENGAGEES

V PATRIMOINE s'engage à mettre à la disposition de ses investisseurs toute la **documentation** nécessaire en matière de finance durable afin d'informer et de sensibiliser ces derniers à sa démarche ESG : prospectus ; document d'information clé ; rapport Art. 29 LEC ; objectifs extra-financiers ; méthodologie d'évaluation ESG ; etc. La Société de gestion s'engage à être transparente vis-à-vis des porteurs de parts et de communiquer des informations claires, exactes et non trompeuses.

La Société de gestion s'efforcera de prendre connaissance de **toute remarque** adressée par ses investisseurs sur les sujets relevant de l'ISR dans une optique d'**amélioration continue de sa démarche**. Les questions/réclamations des porteurs de parts seront réceptionnées par le responsable ISR de V PATRIMOINE, ayant les connaissances suffisantes pour y répondre.

## Engagement des syndics de copropriété

### ❖ ENJEUX ESG

- Proximité géographique
- Réduction des consommations énergétiques
- Tri des déchets
- Achats responsables

### ❖ ACTIONS ENGAGEES

V PATRIMOINE implique, par la signature d'une charte ESG, les syndics de copropriété dans sa démarche éco-responsable, en les sensibilisant sur ses objectifs extra-financiers qu'ils devront faire appliquer tant au niveau des prestataires ou intervenants qu'ils solliciteront, qu'au niveau des occupants des copropriétés.

Les syndics favoriseront dans la mesure du possible **l'emploi de proximité** (prestataires à moins de 30 km) ainsi que l'utilisation de **matériaux écologiques** (choix de matériaux recyclés, recyclables, bas carbone, peintures ecolabellisées, etc.).

Les administrateurs de biens devront également faire signer la **charte ESG** de V PATRIMOINE auprès des prestataires sous contrat (ménage, maintenance, espaces verts).

Dans le cadre de la démarche d'amélioration énergétique de la Société de gestion, les syndics devront porter une attention particulière sur les dispositifs permettant de réduire au maximum les consommations (ampoules LED, détecteurs de présence, paramétrages vitesse ascenseur, etc.).

Les syndicats s'engagent également à sensibiliser les occupants aux gestes usuels éco-responsables par le biais de **panneaux d'affichage et signalétiques** (tri des déchets, composts, boîtes à ampoules, piles, etc.).

## Engagement des prestataires de services et fournisseurs de travaux

### ❖ ENJEUX ESG

- Proximité géographique
- Empreinte carbone
- Achats responsables
- Optimisation de la consommation d'eau

### ❖ ACTIONS ENGAGEES

V PATRIMOINE s'engage à intégrer des clauses ESG aux nouveaux contrats conclus avec ses prestataires techniques (ménage, maintenance, espaces verts). Pour les contrats déjà en place, la Société de gestion fait signer à ses prestataires une **charte ESG** afin de les impliquer dans sa démarche éco-responsable et de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques : choix de matériaux recyclés, recyclables, bas carbone ; système du goutte-à-goutte pour les espaces verts ; clause d'optimisation des consommations d'énergie et d'eau ; produits d'entretien respectueux de l'environnement ; bonne tenue des locaux de stockage ; etc.

La charte ESG fera également l'objet d'une signature avec les gestionnaires techniques de V PATRIMOINE ainsi que les prestataires de travaux de 1<sup>er</sup> rang (pour les travaux à partir de 10 000€ HT).

La Société de gestion s'engage à **soutenir l'emploi local** en favorisant davantage la collaboration avec des prestataires techniques basés à proximité des actifs (moins de 30km).

Document publié le 14/03/2024

#### V PATRIMOINE

Tel : +33 (4).22.13.12.07 Site internet : [www.vpatrimoine.com](http://www.vpatrimoine.com) Mail : [contact@vpatrimoine.com](mailto:contact@vpatrimoine.com)

Numéro d'agrément AMF : GP-16000013 du 13.04.2016

Carte professionnelle délivrée par la CCI de Nice sous le numéro : CPI 0605 2016 000 008 457

Garanties professionnelles et assurances responsabilités civiles professionnelles : GALIAN 89 rue de la Boétie 75008 PARIS

SAS au Capital de 725 000 € - RCS Nice 818 854 739 – Code APE 6619B TVA